Haut Chemin
Pays de Pange
Communauté de Communes

PROCES-VERBAL
Réunion du Bureau communautaire
du 20 août 2026
Au siège de la CCHCPP à 18h

L'an deux mille vingt-six, le 20 août à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.
Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	/
COLLIGNY-MAIZERY :	/
COURCELLES-CHAUSSY :	M. Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Nathalie PRUDHOMME
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	Mme Angélique MILLAN
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	M. Éric GULINO
PANGE :	M. Roland CHLOUP
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	/
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	M. Pascal LUCCHINI
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	/
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Olivier ARTUR
COINCY :	M. Olivier DELHOMME
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
MARSILLY :	Mme Aminata ZIMMER
RETONFEY :	M. Christian PETIT
SAINTE-BARBE :	Mme Nathalie D'ACUNTO

SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
VIGY :	Mme Audrey ECKER
VILLERS-STONCOURT :	M. Eddy CERISEY

M. Olivier ARTUR a donné procuration à M. Claude SPINELLI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Aminata ZIMMER a donné procuration à M. Roland CHLOUP pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Audrey ECKER a donné procuration à M. Joël SIMON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Eddy CERISEY a donné procuration à Mme Delphine BERGER pour tous les points à l'ordre du jour

Ordre du jour :

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme Delphine BERGER est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 juin 2026.

Aucune observation, ni écrite, ni orale n'ayant été formulée,

Le Bureau communautaire,

ADOPTE le procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 02 juin 2026

ORDRE DU JOUR :

N°	Compétence	Objet de la délibération
1.	Assainissement	Attribution du marché de travaux de mise aux normes de l'assainissement de Glatigny – Impasse Basse Ruelle et rue du Cuchot
2.	Tourisme	Marché de travaux pour la création d'un chemin de randonnée à l'abbaye de Villers-Bettnach
3.	Développement Economique	ZA Saint Jean : Vente terrain STAR FACADES (modification de la délibération du 16/9/25)
4.	Développement Economique	ZA de Coincy : Convention précaire et révocable d'occupation
5.	Vie Associative	Subventions aux associations
6.	Divers	

POINTS :

1. Assainissement - Attribution du marché de travaux de mise aux normes de l'assainissement de Glatigny – Impasse Basse Ruelle et rue du Cuchot (Rapporteur : Alain DALSTEIN)

Monsieur Alain DALSTEIN, Vice-président, informe le Bureau que cette consultation est maintenant terminée et que le maître d'œuvre a fourni son rapport d'analyse des offres. La commission d'appel d'offres s'est réunie à titre consultatif le 9 juillet dernier et a proposé de valider la proposition du rapport.

VU le rapport d'analyse des offres,
CONSIDERANT la consultation en procédure adaptée via https://marchespublics-matec57.fr lancée le 26/05/2026,

Le Bureau,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** le marché à la société LINGENHELD pour un montant de 169 820 € HT.
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent.

Débat : **Alain DALSTEIN : je précise que 13 habitations sont concernées car non raccordées, mais équipées de fosses septiques. La CCHCPP doit mettre aux normes le système d'assainissement. Les travaux comprendront notamment la pose d'un poste de refoulement sur une parcelle communale pour renvoyer les effluents. Le vice-président propose à la commune une réunion de piquetage et une réunion publique si nécessaire. Les services ont répondu aux questions de la commune envoyées par mail.**
Le président ajoute que nous sommes attaqués sur les délégations du président relatives à la commande publique d'où la délibération de ce soir. Nous modifierons la délibération des délégations lors du prochain conseil communautaire le 3 septembre. Par sécurité j'ai retiré la décision d'attribution que j'ai prise même si le marché n'a pas été notifié.

Roland CHLOUP : je vous informe des virements de crédit effectués pour couvrir l'opération dans le cadre de la fongibilité des crédits. Il a été ajouté 80000 € à l'opération pour faire face au coût des travaux et du raccordement électrique du poste de refoulement.

Je tiens aussi à vous informer d'un recours identique sur le marché de travaux à Burtoncourt. La décision a été retirée également. Ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

Nous avons également un contentieux déposé par la commune de Vigy relatif à la délibération du 8 juillet sur le projet sur la zone d'activités d'Avancy.

2. Tourisme – Marché de travaux pour la création d'un chemin de randonnée à l'abbaye de Villers-Bettnach (Rapporteur : Roland CHLOUP)

Monsieur le Président tient à informer le bureau communautaire du recours gracieux introduit par M. Hervé MESSIN quant à la décision du président 2026/06 en date du 4 mai 2026 relative à l'attribution du marché de travaux d'aménagement du sentier autour de l'abbaye de Villers-Bettnach attribué à Tera Paysages pour un montant de 93769,47 € HT. Il demande l'annulation de cette décision.

Cette décision a été prise en vertu des délégations du conseil communautaire au président votées le 16 avril dernier. La délégation est accordée au président pour gérer toutes les opérations en lien avec les marchés passés selon la procédure adaptée si les crédits sont au budget et si le projet a été validé par le conseil communautaire.

M. MESSIN soutient que cette deuxième condition n'est pas remplie. Cependant, le projet est connu du conseil communautaire (crédits d'étude inscrits au BP 2025 puis pour les travaux en 2026, suivi du projet en commission depuis 2023 et le lancement des avant-projets). De plus, le projet a été présenté dans la note de synthèse accompagnant la présentation accompagnant le projet de budget primitif 2026, voté à une très large majorité. En complément, ce projet est intégré dans la stratégie touristique votée par la CCHCPP en juillet 2026 (cf. extrait de l'étude joint). Enfin, la procédure de mise en concurrence a respecté les règles de la commande publique. Les travaux de ce chantier ont commencé.

Après avoir sollicité les services du contrôle de légalité et nos conseils, il est proposé de prendre une délibération de régularisation afin de confirmer le choix du président.

Le Bureau,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **DE VALIDER** l'attribution du marché à la société TERA PAYSAGES pour un montant de 93 769,47 € HT.
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent.

Débat : **Roland CHLOUP : les travaux ont été arrêtés après le retrait de ma décision. Ils reprendront dès que la délibération sera publiée.**
André HOUPERT : on a le droit de régulariser une telle situation.
Sylvie RICHARD : Je tombe des nues en lisant les arguments utilisés. Ce projet date de 2022 le CAUE avait présenté l'étude au conseil communautaire. Il a été suivi ensuite en commission.

3. Développement Economique – ZA Saint Jean : Vente d'un terrain à la SCI EKS (modification de la délibération du 16/9/25) (rapporteur : Serge WOLLJUNG)

M. Serge WOLLJUNG, vice-président en charge du développement économique rappelle la délibération du 16 septembre 2025 actant la vente de la parcelle cadastrée section 31 n°256 (surface : 10467 m2) à la société STAR FACADES. Le dirigeant de ladite société sollicite la CCHCPP pour que la vente ait lieu avec une SCI créée pour porter la construction du bâtiment, la SCI EKS, immatriculée depuis le 29/7/2026.

Le Bureau,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **DE VENDRE** à la société SCI EKS en lieu et place de la société STAR FACADES la parcelle cadastrée section 31 n°256 à COURCELLES-CHAUSSY pour une surface totale de 10 467 m², au prix de 104 670 € HT auquel s'appliquera le régime de TVA en vigueur lors de la signature de l'acte authentique ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le compromis et l'acte de vente en la faveur de la SCI EKS ou tout autre personne morale désignée par celle-ci ;
- **D'INFORMER** que les frais et honoraires du notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- **DE CHARGER** l'Office Notarial de Maître Catherine CLAUDEL à COURCELLES-CHAUSSY (57), d'établir l'acte de vente authentique correspondant ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à M. Roland CHLOUP, Président, pour intervenir dans cette affaire au nom de la Communauté de Communes et signer tous les documents y afférents.

Débat : **Roland CHLOUP : la commercialisation de la zone est terminée et le permis est accordé. Les travaux devraient pouvoir démarrer rapidement une fois les actes notariés signés.**

4. Développement Economique – ZA de Coincy : Convention précaire et révocable d'occupation (rapporteur : Serge WOLLJUNG)

M. Serge WOLLJUNG, vice-président en charge du développement économique, rappelle que dans le cadre de l'achat des terrains à l'EPFGE sur le ban de Coincy pour le développement d'une zone d'activités, une convention d'occupation précaire et révocable a été transférée de l'EPFGE à la CCHCPP, qui permet à M. Jean-François SCHMITT, exploitant agricole, d'occuper et d'exploiter les terres agricoles (cf. liste des parcelles dans le projet de convention ci-jointe).

Cette convention étant arrivée à échéance, il y a lieu de la renouveler dans l'attente de l'aménagement des terrains, son caractère révocable et précaire étant connu de l'exploitant agricole.

Le Bureau,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **D'AUTORISER** le président à signer la convention précaire et révocable citée en objet, jointe à la présente
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent.

5. Vie associative – Subvention aux association (Rapporteur : Claude SPINELLI)

Monsieur le Président informe le bureau qu'il ne souhaite pas prendre part au vote sur le point suivant, à savoir la demande de subvention de l'association Pange et des Monts. Il propose de désigner M. Joël SIMON, 1er vice-président, pour présider la séance pour cette délibération.

Le bureau,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **DE DESIGNER** M. Joël SIMON comme président de séance pour la délibération concernant la demande de subvention de l'association Pange et des Monts ;

M. Roland CHLOUP a quitté la salle et laissé la présidence de séance à M. Joël SIMON.

M. Claude SPINELLI, vice-président, propose au Bureau communautaire de statuer sur le versement des subventions suivantes issues des demandes reçues à ce jour.

Musikodouv' est un événement musical structurant du territoire qui fête cette année ses 20 ans. Il est soutenu historiquement par la CCHCPP. Il est proposé de poursuivre le partenariat. L'association a demandé 2500 €. Le vice-président propose de maintenir la participation à hauteur de celle versée en 2025 soit 2000 €.

Le Bureau,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** la subvention suivante : 2000 € à l'association Pange et des Monts pour Musiko'douv 2026

Débat : **Jean-François LEIDELINGER : pourquoi ne pas marquer le coup pour les 20 ans ?**

Nathalie PRUDHOMME : en indiquant dans la notification que le montant est exceptionnel.

Claude SPINELLI : l'association dispose de trésorerie c'est pourquoi je vous propose d'en rester sur le montant voté en 2025.

Après le vote de la délibération précédente, Monsieur le Président reprend la présidence de séance. Mme Sylvie RICHARD quitte à son tour la salle car elle ne souhaite pas prendre part au vote sur ce point.

La marche nature d'Hêtre Vit Vent est soutenue depuis 2024. C'est un événement organisé le 20 septembre autour du site de Villers-Bettnach. Dans le cadre de la stratégie touristique qui fait de ce site un lieu prioritaire de développement, le soutien à cette manifestation permettra de renforcer l'animation et de mettre en valeur les aménagements réalisés par la CCHCPP. L'association a demandé un soutien de 1400 €. M. le vice-président propose de maintenir le soutien de la CCHCPP au montant versé en 2025, à savoir 1300 €.

Le Bureau,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** la subvention suivante : 1300 € à Hêtre Vit Vent pour la marche nature à Villers-Bettnach le 20 septembre 2026

6. Divers

André HOUPERT : certains ont connaissance d'une page Facebook contenant des propos orduriers, notamment à mon encontre. J'étais déjà visé pendant les échanges sur les ordures ménagères en 2024-2025. Il est écrit que je retournerais ma veste vis-à-vis du président pour avoir des travaux sur le réseau d'eau potable de Burtoncourt. Je rappelle que j'ai mis en demeure le président d'effectuer ces travaux en janvier 2025.
Les informations sont totalement fausses : le prix facturé est plus élevé que celui affiché et les habitants paient en plus la location du compteur. Ce qui est faux c'est que l'ensemble des habitants de la CCHCPP paie car ce sont juste les habitants de Burtoncourt

et personne d'autre en ce qui concerne l'eau potable. Si je devais décider aujourd'hui, je garderais la compétence au niveau communal. Il faut rénover la canalisation de la source au château d'eau. On n'alimente plus assez le château à cause de la vétusté. L'eau de la source est de bonne qualité : pas de PFAS, pas de pesticides. C'est une régie directe limitée aux habitants de Burtoncourt. Et il y aurait plein d'autres choses à dire. C'est ordurier de se cacher derrière l'anonymat d'une page comme celle-là. Alors qu'on sait qu'il s'agit de personnes qui n'ont pas réussi à se placer aux dernières élections.

Roland CHLOUP : j'engage les procédures au fur et à mesure des publications.

Claude SPINELLI : pour une grande transparence, André HOUPERT était présent à la CAO consultative mais n'est jamais intervenu dans la proposition faite au bureau.
Alain DALSTEIN : je confirme.
André HOUPERT : je sais que le prix augmentera à cause des travaux. Nous en sommes tous conscients. On n'a jamais refusé de payer.

Fin de réunion à 18h50

Delphine BERGER
Secrétaire de séance

Roland CHLOUP
Président